

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

773

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 2 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre FICHTEN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre FICHTEN

498- CHOIX MAITRE D'ŒUVRE OPERATION GUE DU MATIN

M. le Maire expose au conseil que pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment « LE GUE DU MATIN »,

Il convient de faire appel à un maitre d'œuvre, trois devis sont présentés au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter l'offre de la SARL CHAUVÉAU 5 Avenue Jean Laigret 41000 BLOIS économiquement la plus adaptée, pour un montant d'honoraires de trente-neuf mille euros HT (39 000,00 € HT) soit quarante-six mille huit cent euros TTC, (46 800,00 TTC) soit 6% du montant des travaux réellement exécutés.

-Autorise M. le maire à signer le marché correspondant

Les crédits seront inscrits au budget annexe bâtiments commerciaux.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Le Transmis en préfecture le 8 février 2024

Certifié exécutoire le 8 février 2024